

Aux sections

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1924)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

délibérer à leur aide. M. E. Röthlisberger, président par interim, propose de renommer M. Righini en acceptant la condition qu'il pose de pouvoir se retirer avant la fin de son mandat; cette proposition est accueillie avec joie par tous.

M. Righini et ces MM. du C. C. rentrent au milieu des applaudissements frénétiques et des bravos! La pensée de garder notre dévoué président parmi nous a mis de la joie et de la gaieté dans tous les cœurs. M. Righini, visiblement ému, remercie ses collègues de leur attachement et de leur sincère affection. Au nom de la section de Genève M. Pahnke exprime le plaisir que nous avons de conserver M. Righini comme président central; les délégués des autres sections expriment également leur satisfaction et leur reconnaissance.

En remplacement de M. Bocquet (Genève) démissionnaire, M. Alexandre Mairet (Genève) est nommé membre du Comité central.

Art. 15. «Divers». Au sujet de l'Estampe M. Righini nous fait remarquer que quatre sections ne l'ont jamais encore eue; après discussion il est décidé que ce sera St-Gall pour 1925; puis une section romande, et ainsi de suite jusqu'à ce que les quatre sections en question aient eu leur tour; nous reprendrons alors les sections par ordre alphabétique.

M. Burgmeier (Argovie) demande s'il ne serait pas possible que les membres actifs obtiennent l'Estampe pour dix francs? M. Righini est contre cette proposition; la question est mise aux voix et la proposition de M. Burgmeier est repoussée à l'unanimité, sauf 3 voix.

Plus personne ne demandent la parole le Président lève la séance à 8 h.

Le rapporteur pour la Suisse romande:

R. de Henseler.

**Le procès-verbal de l'Assemblée générale
sera publié dans le Numéro annuel 1924.**

Aux Sections

Une décision de l'Assemblée générale de Neuchâtel nous charge de prier les sections de bien vouloir **échanger** entre elles leurs **catalogues d'exposition** et leurs autres **publications**.

L'Estampe 1924

a été expédiée le 1^{er} août, à tous les présidents de section pour les archives de leurs sections.
